

26.11.2012 - 16:48 Uhr

Commission féminine de l'USS/ Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes n'entre pas en ligne de compte

Bern (ots) -

Il y a quelques jours, le conseiller fédéral Alain Berset a dévoilé les grandes lignes de la prochaine révision de l'AVS et de la LPP. La Commission féminine de l'USS analysera en détail les modalités de cette révision lorsque le Conseil fédéral aura présenté les propositions concrètes. Toutefois, elle annonce aujourd'hui déjà que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans n'entre pas en ligne de compte.

Il n'y a en effet aucune raison d'adopter cette mesure : les assises financières de l'AVS sont solides et de nombreuses améliorations doivent encore être réalisées dans le domaine de l'égalité. En outre, les salarié(e)s âgés sont exclus du marché de l'emploi avant d'arriver à l'âge de la retraite. On pourrait tout au plus entrer en matière sur un relèvement de l'âge de la retraite des femmes si les fonds supplémentaires que cette mesure génère pour l'AVS étaient intégralement consacrés à l'amélioration de la prévoyance vieillesse des femmes. En effet, les femmes gagnent encore nettement moins que les hommes et accomplissent bien plus de travail non rémunéré, un travail essentiel pour l'ensemble de la société. En matière d'âge de la retraite, l'« égalité » unilatérale aux frais des femmes est inacceptable.

UNION SYNDICALE SUISSE - COMMISSION FÉMININE

Contact:

Christine Filtner (079 318 28 25), coprésidente de la commission féminine, et Christine Michel (079 275 14 20), coprésidente de la commission se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100728990> abgerufen werden.